

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 12 octobre 2021

Plus de 99kg de tabac saisis

Week-end fructueux pour la brigade des douanes de Dijon

Samedi 9 octobre, les agents de la brigade de Dijon, en contrôle dynamique sur l'A31, ont sélectionné un véhicule de tourisme occupé par un Kosovare résidant en France. La fouille du véhicule a permis de découvrir 60,8 kg tabac dissimulé au niveau de l'emplacement de la roue de secours et dans différentes trappes de rangement, soit 51 kg de tabac à rouler et 8,8kg de cigarettes. Le tabac avait été acheté au Luxembourg et circulait sans document d'accompagnement. Il était destiné au marché clandestin de la région bisontine.

Dimanche 10 octobre, les agents de la brigade des douanes de Dijon ont contrôlé sur l'A31 une voiture avec 5 personnes à son bord, résidant dans la Plaine de Saône. Ils ont découvert 38,225 kg de tabac dans le coffre du véhicule, dans une portière et sous le siège conducteur. Ces marchandises - 5,92 kg de cigarettes, 120 g de cigariollos et 32,185 kg de tabac à rouler – avaient été achetées au Luxembourg pour leur consommation personnelle de celle de leur entourage, et circulaient sans documents d'accompagnement.

La lutte contre la fraude en matière de tabac est une priorité de l'administration des douanes qui a saisi en 2020 plus de 284 tonnes de tabac.

Pour rappel, depuis le 1^{er} août 2020, les seuils de présomption de détention des tabacs manufacturés à des fins commerciales en provenance d'un autre État membre de l'Union Européenne ont été abaissés à :

- 200 cigarettes (une cartouche) ;
- 100 cigarillos ;
- 50 cigares ;
- 250 g de tabac à fumer